



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Publication de faillite/appeal aux créanciers

Date de publication: SHAB, KABFR - 19.07.2019

Numéro de publication: KK02-0000005865

Canton: FR

Entité de publication:

Office cantonal des faillites Fribourg, Avenue Beauregard 13,
1700 Fribourg

Publication de faillite/appeal aux créanciers Cabinet Immobilier de la Broye SA en liquidation

Débiteurs:

Cabinet Immobilier de la Broye SA en liquidation

Pl. du Midi 7, 1470 Estavayer-le-Lac

Suisse

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de l'ouverture de la faillite : 22.06.2011

Remarques juridiques:

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

Réouverture de la procédure de la faillite préalablement suspendue.

Délai : 1 mois

Fin du délai: 19.08.2019

Point de contact:

Office cantonal des faillites Fribourg

Avenue Beauregard 13

1700 Fribourg

Remarques:

But: effectuer des opérations de représentation, d'achat, de vente, de courtage, d'étude, de promotion, de gérance, de financement, de mises en valeur et de constructions immobilières; réaliser tous plans, projets et plans financiers pour l'exécution de travaux de construction; exécuter ou faire exécuter et surveiller tous travaux de construction; importer, exporter et distribuer des matériaux, des éléments de construction et des installations, y compris tous accessoires et objets annexes. (Référence sect. III).